

Mairie de BEAUMONT SUR LEZE
Place de la Mairie
31870 BEAUMONT SUR LEZE

CAHIER DES CHARGES

Mission Contrôleur Technique et **SPS**

Projet de construction d'ateliers municipaux

Procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 et 40 du CMP



SOMMAIRE

Contenu

1.	ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
	Les deux lots pourront être dissociés.	3
2.	ARTICLE 2 – DISPOSITIONS GENERALES.....	3
2.1.	Les Intervenants.....	3
2.2.	– Mode de règlement du marché	3
2.2.1.	Unité monétaire	3
2.2.2.	Règlement du marché.....	3
3.	ARTICLE 3 – DELAIS.....	3
3.1.	Délai de validité des offres.....	3
4.	ARTICLE 4 – CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES :	3
5.	ARTICLE 5 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES COMMUN LES DEUX LOTS.....	4
6.	ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	4
7.	ARTICLE 7 – AUTRES RENSEIGNEMENTS	4
7.1.	– Contenu du dossier de consultation.....	4

1. ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Elle concerne le projet de construction d'ateliers municipaux, sur la commune de Beaumont sur Lèze
Bâtiment en Charpente métallique sur terrain nu (voir vues ci-jointes) pour un montant de 500 000€ et un durée de chantier de 8 mois.

Lot 1 : Contrôle technique

Mission de contrôle technique concrétisée par des avis, au sens de l'article L 111-23 du CCH Bâtiment.

Missions :

Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables.

Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels

Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées sur les zones de vie uniquement

Lot 2 : Coordination SPS

La mission a pour objet d'assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers, prévue par les articles L4531-1 à L4531-3 et L4532-1 à L4532-18 du code du travail et définie par les articles R4532-1 à R4532-98 et R4533-1 à R4533-7 du code du travail aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises ou travailleurs indépendants.

Les deux lots pourront être dissociés.

2. ARTICLE 2 – DISPOSITIONS GENERALES

2.1. Les Intervenants

- La Personne Publique est la Mairie de Beaumont sur Lèze
- Le Pouvoir adjudicateur : le Maire, Pascal BAYONI

2.2. – Mode de règlement du marché

2.2.1. Unité monétaire

Le Marché sera conclu en euros.

2.2.2. Règlement du marché

Le marché sera réglé par mandat administratif. Le paiement interviendra dans un délai de 30 jours, à compter de la réception de la situation correspondante, par le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

3. ARTICLE 3 – DELAIS

3.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

4. ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES :

Les offres devront parvenir avant **le lundi 24/12/2018**

5. ARTICLE 5 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES COMMUN LES DEUX LOTS

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction de deux critères notés sur 10 points et pondérés :

a. Prix : pondération 80%

Il sera apprécié et noté sur la base des informations fournies par le candidat dans la proposition détaillée remise.

b. Valeur technique : pondération 20%

Elle sera appréciée et noté sur la base des informations fournies par le candidat.

6. ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Mairie de BEAUMONT SUR LEZE
Place de la Mairie
31870 BEAUMONT SUR LEZE
Tél. : 05.61.08.71.22
Beaumont-sur-leze@wanadoo.fr

7. ARTICLE 7 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

7.1. – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises comporte les pièces suivantes :

- le RC : le règlement de la consultation,
- les vues ESQ du projet

VUE ESQ 1

1 CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE BEAUMONT SUR LEZE



VUE ESQ 2

2 CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE BEAUMONT SUR LEZE



BERNARD
MONIER
ARCHITECTE
CHRISTIAN
JARROT
ARCHITECTE

TABLEAU DE SURFACES

ZONE 1	Garage	233,80m ²
ZONE 2	Atelier	22,70m ²
ZONE 3	Stockage P. Chimiques	7,50m ²
	Sel de déneigement	11,70m ²
	Stockage servant peu	45,50m ²
ZONE 4	Stockage petit outillage	15,30m ²
	Zone 4-1	17,10m ²
ZONE 5	Zone 4-2	20,00m ²
	Zone 5-1 Matériel roulant	
	Zone 5-2 Casiers	
ZONE 6	Zone 5-3 Lavage	
	Hall d'entrée- degl.	23,10 m ²
	Zone 6-1 Vestiaires H.	27,50m ²
	Zone 6-2 Vestiaires F.	16,00m ²
ZONE 7	Zone 6-3 Bureau	14,30m ²
	Zone 6-4 Salle de repas	17,00m ²
	Entretien	8,40m ²
	Stockage carburants	5,00m ²

SURFACES TOTALES 484,50M²



PERSPECTIVE D'INTÉGRATION



FAÇADE NORD ECH. 1/200°



FAÇADE OUEST ECH. 1/200°